

Foire aux questions pour les présentatrices et présentateurs de résumés pour la conférence 2026 de l'ACESI

1. L'ACESI offre-t-elle des fonds pour aider les étudiantes et étudiants à couvrir les frais pour assister à la conférence?

Il n'y a pas de fonds disponibles à cet effet. Cependant, l'ACESI offre un rabais aux étudiantes et étudiants qui s'inscrivent; les frais d'inscription pour les étudiantes et étudiants sont affichés sur la page Web de la Conférence : <https://www.casn.ca/fr/2022/05/la-conference-biennale-2023-sur-lenseignement-des-sciences-infirmieres-au-canada-de-lacesi/>.

Les étudiantes et étudiants voudront peut-être vérifier s'il est possible d'obtenir des fonds de leur université ou collège, faculté ou département, ou par l'intermédiaire de leur directeur de thèse. Il pourrait aussi y avoir des possibilités de financement par l'intermédiaire de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada, qui offre des bourses aux étudiantes et étudiants en sciences infirmières. Site Web : <https://cnf-fiic.ca/fr/bourses-detudes-et-de-certification/>.

2. L'ACESI offre-t-elle des fonds pour aider les autres personnes qui participent à couvrir les frais pour assister à la conférence?

Il n'y a pas de fonds disponibles pour ces personnes. Il pourrait tout de même exister des fonds de perfectionnement professionnel ou des fonds de voyage au sein de leur établissement, université ou collège.

3. Lorsque j'ai soumis mon résumé, j'ai demandé à faire une présentation en personne, mais ce n'est plus possible pour moi de m'y rendre en personne. Est-il possible de rendre ma présentation virtuelle?

Cette option pourrait être disponible uniquement si vous acceptez de convertir votre présentation en format affiche électronique (e-poster). Si vous souhaitez demander ce changement, veuillez communiquer avec Jordan Potter (jpotter@casn.ca) ou Roxanne Nizio (rnizio@casn.ca). Si vous choisissez de procéder avec une affiche électronique virtuelle, veuillez noter que votre fichier PDF et/ou votre présentation préenregistrée doit être soumis au plus tard le **mardi 21 avril 2026** afin d'être inclus sur la plateforme virtuelle de la conférence.

4. Lorsque j'ai soumis mon résumé, j'ai demandé à faire une présentation virtuelle, mais finalement, je voudrais faire ma présentation en personne. Est-ce possible?

Il se peut que ce soit possible. S'il y a des créneaux de présentation en personne disponibles après la date limite d'inscription du jeudi 19 mars 2026, nous pourrions peut-être changer votre présentation. Veuillez communiquer avec Jordan Potter (jpotter@casn.ca) ou Roxanne Nizio (rnizio@casn.ca) pour en discuter.

5. Si je fais une présentation en personne, dois-je m'inscrire pour assister en personne et payer les frais de conférence en personne?

Oui. Les présentatrices et présentateurs dont les résumés ont été acceptés doivent s'inscrire et payer les droits d'inscription à la conférence en totalité d'ici la fin de la journée du **jeudi 19 mars 2026** afin de réserver leur place dans le programme de la conférence. En raison du nombre élevé et de la qualité des résumés reçus, les présentatrices et présentateurs qui n'auront pas complété leur inscription avant la date limite seront placés sur une liste d'attente, et leur créneau de présentation sera offert à la prochaine présentatrice ou au prochain présentateur admissible.

6. Si je fais une présentation virtuelle, puis-je m'inscrire pour assister virtuellement et payer les frais de conférence virtuelle?

Oui. Vous devrez vous inscrire d'ici jeudi 19 mars 2026 afin d'obtenir une plage horaire pour votre présentation.

7. Si je m'inscris avant la date limite du jeudi 19 mars 2026, dois-je faire autre chose pour garantir ma plage de présentation?

Non. Vous n'aurez pas à faire quoi que ce soit de plus. Une fois inscrite, votre plage horaire est réservée.

8. Pourquoi n'ai-je pas reçu d'acceptation pour le format de présentation que j'avais demandé?

En raison des limites de capacité pour les présentations en personne, certaines présentations ont été inversées; par exemple, d'une présentation orale à une présentation par affiches, ou d'une présentation d'experts ou en symposium à une présentation orale. Si des créneaux supplémentaires deviennent disponibles, on vous contactera pour ramener votre présentation au format d'origine demandé.

9. Existe-t-il des tarifs réduits pour les présentations par des personnes retraitées ou autochtones?

Non. Cependant, si la personne qui effectue la présentation est affiliée ou présente avec une personne d'une [école membre de l'ACESI](#), elle est autorisée à payer le tarif réduit de l'école membre de l'ACESI pour la conférence.

10. Toute mon équipe n'est pas en mesure de s'inscrire pour participer à ma présentation d'experts ou en symposium. Est-ce que ceci pose problème?

Au moins **trois (3)** personnes de votre équipe doivent être inscrites pour participer et présenter. Veuillez informer Jordan Potter (jpotter@casn.ca) et Roxanne Nizio (rnizio@casn.ca) quels membres de l'équipe s'inscriront et présenteront.

11. Est-il possible d'avoir une présentation hybride (c'est-à-dire que certains des membres de mon équipe qui assurent la présentation seraient présents en personne et d'autres seraient présents virtuellement) ?

Non. Les salles de groupe n'ont pas cette capacité. Cependant, les membres de l'équipe absents peuvent préenregistrer une vidéo à intégrer à votre présentation PowerPoint. Si vous envisagez de le faire, veuillez en informer Jordan Potter (jpotter@casn.ca) et Roxanne Nizio (rnizio@casn.ca) dès que possible. Vous recevrez un lien pour télécharger votre présentation PowerPoint avant la conférence, et l'équipe audio/vidéo de la conférence testera votre présentation à l'avance pour s'assurer qu'elle fonctionne.

12. Quand connaîtrai-je l'heure exacte de ma présentation (pour les présentations en personne) ?

La date et l'heure de votre présentation en personne seront fournies après la date limite d'inscription du jeudi 19 mars 2026 pour les présentatrices et présentateurs.

13. En raison de mon horaire de voyage ou d'un autre empêchement, je ne peux présenter qu'à une date ou une heure précise (pour les présentations en personne). Que dois-je faire ?

Veuillez communiquer vos disponibilités à Jordan Potter (jpotter@casn.ca) et Roxanne Nizio (rnizio@casn.ca) avant la date limite d'inscription, soit le 19 mars 2026. Nous ferons tout notre possible pour tenir compte de votre disponibilité lors de la planification de votre présentation.